



## Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de 50 logements sis 26 à 34, rue Serge-Ravanel

Client : [Est Métropole Habitat](#)

Avis N° : AM-1650-0776

69 - Villeurbanne

Etudes, Maîtrise d'oeuvre, Contrôle



Mise en ligne : 02/12/2016

Marché > (sup.) 90 000 euros

Source : **MarchésOnline**

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Yann BEAUVALLLET, Est Métropole Habitat, 53 avenue Paul Krüger, 69100 Villeurbanne

### Objet du marché :

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de 50 logements, 26 à 34 rue Serge Ravanel, 69100 VILLEURBANNE

Missions tranche ferme : DIAG AVP PROACT DET EXE

Tranche optionnelle n°1 : Travaux à priorité moyenne (Date prévisionnelle d'affermissement : 2ème semestre 2017)

Tranche optionnelle n°2 : Balcons (Date prévisionnelle d'affermissement : 2ème semestre 2017)

Tranche optionnelle n°3 : Ascenseurs (Date prévisionnelle d'affermissement : 2ème semestre 2017)

Tranche optionnelle n°4 : Mission OPC (Date prévisionnelle d'affermissement : 2ème semestre 2018)

Les tranches optionnelles seront notifiées au titulaire au plus tard 2 mois avant le début de leur exécution.

Coût estimé des travaux : 870 000 euro(s) HT pour la tranche ferme, 1 175 000 euro(s) HT pour les tranches optionnelles.

### Critères d'attributions retenus :

Prix : 40%

Qualité de l'offre 60 % (support d'analyse = Mémoire technique développant les points suivants)

1) Organisation et expérience de l'équipe projet (/25)

Le candidat présentera l'équipe en charge de la mission (identification des intervenants à travers la production des C.V.).

Le candidat présentera la répartition et l'articulation des tâches entre ses membres (de la phase étude jusqu'à la levée des réserves).

2) Appréhension du site par le candidat (/25)

Le candidat s'attachera à donner sa perception du site en faisant ressortir les éléments saillants des problématiques posées par le préprogramme.

3) Mode de travail (/25)

Le candidat proposera un mode de travail en concertation avec les locataires et les différents services d'EMH notamment au regard de l'intégration de la parole et de l'expression des locataires dans l'élaboration, la réalisation et le suivi de l'opération

4) Prise en compte des enjeux environnementaux (/25)

Le candidat décrira sa perception des enjeux environnementaux en fonction des éléments indiqués dans le préprogramme et leurs déclinaisons principales dans la conception du projet.

#### **Type de procédure :**

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Dans ce cadre, une négociation pourra être engagée avec les candidats mieux disants, tels qu'ils ressortiront de la première analyse des offres.

L'acheteur se réserve néanmoins la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

Cette négociation portera notamment sur les aspects qualitatifs et / ou financiers de l'offre du candidat. Elle pourra se dérouler par phases successives par application des critères d'attribution fixés au présent règlement de la consultation.

La négociation se déroulera soit sous forme écrite par échange de courriels, soit sous forme d'une rencontre dans les locaux d'Est Métropole Habitat.

Dans ce dernier cas, une convocation, par mail, sera adressée aux candidats admis à la négociation leur précisant la date, l'heure, la durée et le lieu de la rencontre.

La ou les personnes en charge de la négociation devra(ont) être en mesure de justifier du pouvoir d'engager la société qu'elle(s) représente(nt).

Attribution du marché : Marché unique.

#### **Titulaire du marché :**

Groupement MG PLUS / TECO / L.AYDOSTIAN

#### **Date d'attribution :**

14 novembre 2016

#### **Montant du marché ou niveau des offres :**

144275

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du code de justice administrative, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 dudit code.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois à compter de la date des mesures de publicité.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

01/12/2016